

SYNDICAT **I**NTERCOMMUNAL POUR LA **D**ESTRUC**T**ION **D**ES **R**ÉS**I**DUS **U**R**B**A**I**NS

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 16 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize janvier à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le neuf janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 16 JANVIER 2018

PRÉSENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, DELEGUE TITULAIRE
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Lucas CHARMELE, DELEGUE TITULAIRE
Philippe GESLAN, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE SUPPLEANT
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSÉS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

**CU GRAND PARIS SEINE
ET OISE**

**Fabrice POURCHE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Fatiha EL MASAUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
Khattari EL HAIMER, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT**

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Jean-Michel ARBASSETTE, Direction Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Emilie LAMBERT, Responsable du SIDRU
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des Syndicats Intercommunaux
IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	21
<u>Pouvoirs</u>	:	3
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	23

RÉUNION DU 16 JANVIER 2018

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19 heures.

Madame MEGE, représentant la Communauté d'Agglomération Saint-Germain-Boucles de Seine, est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des procès-verbaux des séances du 12 octobre 2017 et du 22 décembre 2017
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Décision budgétaire modificative n° 2
- Contrat pour l'Action et la Performance au recyclage barème F CITEO
- Contrats de reprise des matériaux de recyclage
- Élection des membres de la commission de délégation de service public (CDSP)
- Questions diverses

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 12 OCTOBRE 2017 ET DU 22 DÉCEMBRE 2017

Le Président s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions concernant ces procès-verbaux.

Madame SENET annonce qu'elle ne prendra pas part au vote, car elle était absente lors du comité du 12 octobre 2017.

En l'absence d'autres remarques, le comité adopte, à l'unanimité (1 abstention), le procès-verbal du comité du 12 octobre 2017 et du 22 décembre 2017.

COMPTE RENDU DES ACTES DU PRÉSIDENT

Le Président rend compte des actes pris dans le cadre de sa délégation, et souligne que ces actes ont été pris au cours de l'année 2017.

En ce qui concerne la décision n° 03/2017 « Prestations de services juridiques - contentieux NATIXIS », il souligne qu'il n'a pas connaissance de la date de signature de celle-ci, mais suppose qu'elle est antérieure au 22 décembre 2017, date des dernières élections, de même que la décision n° 04/2017 « Prestation de services financiers - COMBO FINANCES ».

En l'absence de remarques, le Président soumet la délibération au vote.

Le comité syndical prend acte des actes du Président.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 2

Le Président cède la parole à Monsieur SAILLARD pour présenter le rapport.

Monsieur SAILLARD indique que cette décision modificative est une décision relativement simple, visant à ajuster les crédits avec les résultats de fin d'année.

En section de fonctionnement, au chapitre 011 — charges à caractère général —, il mentionne que l'augmentation des crédits s'élevant à 446 244 euros s'explique par deux

phénomènes. Le premier d'entre eux est la révision à la hausse du coût de l'incinération par rapport aux prévisions, basées sur des indices.

Le deuxième est dû à la mise en place de compteurs d'autoconsommation électriques pour répondre à la problématique de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Il précise que, fin décembre 2016, est paru un décret demandant que soit mesurée l'électricité autoconsommée par l'usine, plutôt qu'un calcul de celle-ci, afin de bénéficier d'une TGAP bonifiée. Pour ce faire, des appareils ont été installés pour un coût s'élevant à 175 000 euros. Le SIDRU a inscrit cette dépense en charges à caractère général, puisque l'investissement, au départ, était pris en charge par NOVERGIE. Les résultats étant probants, le syndicat se voit appliquer une TGAP s'élevant à 3,00 euros la tonne incinérée au lieu de 4,16 euros auparavant. Si les résultats en avaient été moins probants, la TGAP se serait élevée à 9,00 euros la tonne.

Monsieur SAILLARD indique que, si cette dépense de 175 000 euros a eu un impact positif à ce jour, cette somme a aussi impacté le résultat, ce qui n'était pas prévu.

Il note que l'augmentation des crédits s'élevant à 56 720 euros et figurant en recettes, au chapitre 77 – produits exceptionnels –, fait suite au transfert entre l'ancien et le nouveau SIDRU. En effet dans ce cadre, le trésorier avait transféré des titres mais ceux-ci ne s'étant pas avérés nécessaires, ils sont donc annulés, permettant ainsi au syndicat de bénéficier d'une recette.

Il fait observer que le déséquilibre, s'élevant à 378 524 euros, impacte le résultat définitif. Il ajoute que cet impact, en fonction des décisions prises au prochain budget, devrait être minoré de la somme de 175 000 euros liée au coût d'incinération et portée par le syndicat sans retraitement par rapport aux adhérents.

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques de la part des membres du comité.

Sans question ni remarque, il soumet la délibération au vote.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, la décision budgétaire modificative n° 2.

CONTRAT POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE AU RECYCLAGE BARÈME F CITEO

Le Président cède à nouveau la parole à Monsieur SAILLARD pour présenter le rapport.

Monsieur SAILLARD rappelle qu'existent des contrats pour le recyclage des matières collectées, notamment dans les centres de tri et que, jusqu'à présent, Eco-emballages appliquait un barème E fort intéressant. Il indique qu'Eco-emballages a fusionné avec la société CITEO qui, aujourd'hui, est la seule à porter ces contrats. Il ajoute que CITEO a changé son barème, qui est passé d'un barème E à un barème F.

Il explique que l'objet de ces conventions est d'obtenir des subventions dont les montants seront dans l'avenir de plus en plus élevés. En effet, les subventions sont calculées en fonction de l'ampleur du tri. Il ajoute que celles-ci accompagnent, entre autres, la communication, de même que tous les éléments liés à la qualité de la collecte et du tri.

Bien que le SIDRU y perde quelque peu sur l'acier et les cartons, il est gagnant sur toutes les autres filières, en termes de traitement à la tonne.

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions de la part des membres du comité.

En l'absence de questions, il soumet la délibération au vote.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, le contrat pour l'action et la performance au recyclage barème F CITEO.

CONTRATS DE REPRISE DES MATÉRIAUX DE RECYCLAGE

Monsieur SAILLARD présente le rapport et explique que tous les matériaux pouvant être recyclés sont vendus par le syndicat à des repreneurs. L'intérêt de ces contrat réside dans la mutualisation avec le SIVaTRU, car les tonnages de ce dernier et ceux du SIDRU sont issus du même centre de tri, celui du SIVaTRU. Il mentionne que l'idée était de proposer aux repreneurs l'ensemble des tonnages, ceux du SIDRU plus ceux du SIVaTRU, afin d'obtenir des tarifs plus intéressants, ce qui a été le cas.

Il est donc proposé au comité de retenir les sociétés mentionnées dans le rapport, pour un meilleur rachat des matières. Il ajoute que les membres du comité disposent d'un tableau qui démontre que « l'effet masse » SIDRU plus SIVaTRU a atteint son objectif.

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions.

Sans question de la part des membres du comité syndical, il soumet la délibération au vote.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, les contrats de reprise des matériaux recyclables.

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

Le Président présente le rapport.

Il propose l'élection des membres suivants :

Titulaires :

- M. Dominique PIERRET,
- M. Serge CASERIS,
- M. François DAZELLE,
- M. Lucas CHARMELE,
- Mme Franziska JADIN.

Suppléants :

- M. Georges MONNIER,
- M. Gilbert AUDURIER,
- M. Charles PRELOT,
- M. Jean-Louis RICOME,
- M. Jean-François RAMBICUR.

En complément, le Président signale, concernant la procédure de DSP en cours, que seuls les titulaires procéderont, comme l'exige la législation, à l'ouverture des plis mais que l'ensemble de la commission, suppléants compris, participera aux débats. Il précise que les membres du Bureau seront également amenés à participer au processus, notamment dans le cadre des discussions autour de la prolongation ou l'ouverture de la procédure de la DSP. Il s'enquiert d'éventuelles remarques.

Il soumet au vote la liste des titulaires et des suppléants de la commission.

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, la liste des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président s'enquiert d'éventuelles questions diverses.

En tant que membre suppléant de la commission de délégation de service public, **Monsieur AUDURIER** demande, à titre indicatif, si une première réunion a déjà été programmée afin que chaque membre de la commission l'inscrive à son agenda.

Monsieur SAILLARD signale que, si des questions relatives à la DSP sont posées, les membres d'AZALYS devront sortir.

Il indique que l'ouverture des offres aura lieu le 31 janvier. De plus, il explique qu'a été remis au groupe, composé par la CDSP, un planning de restitution d'analyses. Il ajoute que les négociations dureront entre deux et deux mois et demi, le planning est en cours de finition, et que des réponses sont attendues. Il souligne que les élus recevront un planning pour caler les réunions dans leurs agendas et qu'ainsi ils connaîtront les dates prévisionnelles de restitution de la première analyse établie par le cabinet et les services du SIDRU, ainsi que les dates de négociation avec l'entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 heures 35.